

# PLAN DE DÉCONFINEMENT

## Organisation de la **vie quotidienne**

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 <b>VIE SOCIALE ET ACTIVITÉS</b>		Départements à circulation épidémique :		
		FAIBLE	ÉLEVÉE	
<b>Cinémas et théâtres</b>				 À définir fin mai
<b>Médiathèques, bibliothèques et petits musées</b>				
<b>Grands musées</b>				 À définir fin mai
<b>Forêts</b>				
<b>Parcs et jardins</b>				Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
<b>Plages et lacs</b>				 À définir fin mai
<b>Salles de sport, salles des fêtes et polyvalentes</b>				 À définir fin mai
<b>Colonies de vacances, camps, etc.</b>				 À définir fin mai
<b>Mariages et cérémonies</b>	 Reportés (sauf urgence)	 Reportés (sauf urgence)		 À définir fin mai
<b>Lieux de cultes</b>	 Sans cérémonie	 Sans cérémonie		 À définir fin mai

<b>Cérémonies funéraires</b>	 Moins de 20 personnes	 Moins de 20 personnes	 À définir fin mai
<b>Cimetières</b>			
<b>Rassemblements de plus de 10 personnes</b>			 À définir fin mai
<b>Évènements de plus de 5000 personnes</b>		 Interdit jusqu'au 31 août	 Interdit jusqu'au 31 août

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 <b>DÉPLACEMENTS</b>		Départements à circulation épidémique :		
		<b>FAIBLE</b>	<b>ÉLEVÉE</b>	
<b>Dans l'espace public</b>	 Sauf dérogation			
<b>En transports en commun</b> (masques obligatoires)	 Sauf dérogation	 Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation		
<b>Longue distance</b> (> 100 km)	 Sauf dérogation	 Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels (Attestation)		 À définir fin mai

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
 <b>COMMERCES</b>		Départements à circulation épidémique :		
		<b>FAIBLE</b>	<b>ÉLEVÉE</b>	
<b>Commerces</b> (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m2	 Uniquement de première nécessité	 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture en cas de non-respect (Masque recommandé pour les personnels et les clients)		
<b>Marchés en plein air</b>	 Possibilité d'ouverture	 Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le Préfet		

	à la main du Préfet			
Centres commerciaux > 40000m2			Fermeture possible par le Préfet en cas de zone de chalandise éloignée	 A définir fin mai
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.			Sous réserve du respect des guides sanitaires	
Bars, cafés, restaurants				 A définir fin mai

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
<b>ÉCOLES ET CRÈCHES</b>		Départements à circulation épidémique :		
		<b>FAIBLE</b>	<b>ÉLEVÉE</b>	
Crèches	 Accueil des enfants de personnels prioritaires (10 enfants max.)	 Réouverture dans la limite de groupe de 10 enfants (Masques obligatoires pour les personnels)		
Maternelles		 Ouverture Limite de 15 élèves par classe		
Élémentaires		 Ouverture Limite de 15 élèves par classe		
Collèges		 En commençant par 6ème et 5ème Limite de 15 élèves par classe (Masques obligatoires)		Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
Lycées				Décision fin mai sur l'ouverture début juin, en commençant par les lycées professionnels

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
<b>TRANSPORTS</b>		Départements à circulation épidémique :		
		<b>FAIBLE</b>	<b>ÉLEVÉE</b>	
Transports en				

<b>commun urbain</b>	<b>Offre réduite</b> Uniquement pour les déplacements autorisés	<b>Offre maximale :</b> En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et rendez-vous médicaux (Port du masque obligatoire)	
<b>Transports inter-régionaux</b>	 <b>Offre réduite</b> Uniquement pour les déplacements autorisés	 <b>Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux</b> (Port du masque obligatoire)	 À définir fin mai
<b>Avions</b>	 <b>Offre réduite</b> Uniquement pour les déplacements autorisés	 <b>Offre réduite : réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux</b> (Port du masque obligatoire)	 À définir fin mai
<b>Taxis / VTC</b>	 Uniquement pour les déplacements autorisés	 <b>Limitation du nombre de passagers</b> (Port du masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager)	

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1er juin		Perspectives après le 2 juin
<b>SPORTS</b>		<b>Départements à circulation épidémique :</b>		
		<b>FAIBLE</b>	<b>ÉLEVÉE</b>	
<b>Sport individuel à l'extérieur</b>	 Sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h	 Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale		 Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale
<b>Sport individuel à l'intérieur (gymnases, piscines)</b>				 À définir fin mai
<b>Sports collectifs et de contact</b>		 Liste établie par le ministère		 À définir fin mai
<b>Sports collectifs professionnels</b>		 Fin de la saison 2019/2020		 Fin de la saison 2019/2020